

## Stagiaires

2025|26 | octobre 2025

### Le SNFOLC m'informe de mes droits et m'aide à les faire respecter

# Mutation

Je demande un entretien personnalisé avec le syndicat

#### Calendrier indicatif des opérations de mutation

- fin octobre, parution de la note de service ministérielle
- novembre/début décembre, vœux à faire sur SIAM
- mi-décembre, envoi de ma confirmation de mutation au rectorat accompagnée des pièces justificatives
- mi-janvier, vérification du barème retenu par le rectorat pour chaque vœu
- début mars, résultat de ma mutation
- mi-mars, vœux à faire à l'intérieur de mon académie d'affectation (mouvement intra-académique)

Le syndicat FO me propose un entretien personnalisé dès maintenant afin de commencer à élaborer avec moi la meilleure stratégie, à lister les pièces justificatives qui seront nécessaires en décembre et à répondre à toutes mes questions.

#### INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE FORMATION DE 1 100 EUROS OU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ?

#### Le syndicat FO m'explique tout!

#### Principe de l'indemnité forfaitaire de formation (IFF)

1 100 euros pour l'année de stage versés mensuellement en 10 fois pour les stagiaires à mi-temps en établissement lorsqu'au moins un site de formation est distinct de la commune de l'établissement ou de la résidence familiale.

## Que faire si j'estime que mes frais de déplacement dépassent 1 100 euros ?

La circulaire ministérielle du 13 juillet 2022 fixant les modalités de l'organisation de l'année de stage des lauréats de concours précise que les stagiaires peuvent « à titre exceptionnel et sur leur demande » demander le remboursement des frais de déplacement.

Attention, la demande de remboursement des frais de déplacement est incompatible avec l'IFF.

Le syndicat FO m'aide à obtenir le remboursement des frais de déplacement ! Je contacte FO !

#### JE NE SAIS PAS LIRE MA FICHE DE PAIE ? Le syndicat m'aide à la comprendre!

Le bas de ma fiche de paie (= le net à payer) de ma fiche de paie de septembre est différent de celui d'autres stagiaires ? Je ne connais pas la signification des petites lignes ? J'ai l'impression que le rectorat a oublié telle ou telle indemnité, prime ou prestation ?

Le syndicat FO me propose de m'expliquer ma fiche de paie et d'en vérifier chaque partie! Si besoin, le syndicat peut intervenir auprès des services afin de faire valoir mes droits.



Avec le syndicat FO, j'obtiens le respect de mes droits!

J'adhère au syndicat FO!

